

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 15 mai 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Jean-Claude GAUDIN - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Roland BLUM représenté par Jean MONTAGNAC - Jean-Louis BONAN représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michèle EMERY - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Nathalie FEDI représentée par Lionel ROYER-PERREAUT - Céline FILIPPI représentée par Catherine PILA - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Patrick PAPPALARDO représenté par Richard FINDYKIAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michel AZOULAI - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Emmanuelle SINOPOLI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 15 Mai 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

## **PROX 027-177/18/CT ■ Attribution d'une subvention à l'association Mobilidées pour 2018 - Approbation d'une convention**

### **Information du Conseil de Territoire DPMOD 18/16351/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Dans le cadre des enjeux identifiés par son Agenda de la Mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, Les questions d'accessibilité aux zones d'activités et de desserte en transports en commun constituent un des grands enjeux de l'attractivité de ces zones d'emploi.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser le regroupement des entreprises qui s'associent au sein d'une même zone pour réaliser un PDIE (Plan de Déplacement Inter Entreprises) par la mise en place d'un soutien financier.

Ce soutien, qui s'adresse aux associations œuvrant à la réalisation et à l'animation de PDIE, permet à la Métropole de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables.

La Métropole Aix-Marseille-Provence entend ainsi notamment :

- contribuer à la promotion des démarches de plans de mobilité engagées par les entreprises,
- promouvoir la mutualisation des moyens et des solutions, le regroupement des acteurs et les actions innovantes et ambitieuses,
- mieux connaître les acteurs économiques du territoire et le besoin en mobilité des salariés dans le temps,
- proposer une valeur ajoutée à l'offre d'implantation des entreprises sur les zones d'activités aménagées par la Métropole, en assurant une offre en mobilité durable pour les déplacements des salariés,
- communiquer, informer et sensibiliser sur l'offre de déplacement alternative à l'autosolisme et sur l'usage des transports en commun.

L'association Mobilidées, créée fin 2012, a pour objectif la mise en œuvre du Plan de Déplacement Inter Entreprises (PDIE), élaboré collectivement avec les associations de la Zone Industrielle des Paluds sur Aubagne, la Zone d'Activités de la Plaine de Jouques sur Gémenos et la Zone Commerciale la Martelle/Pastre sur Aubagne qui représentent un des bassins d'activités parmi les plus importants de la Métropole en termes d'emploi avec près de 12000 salariés.

L'association assure la promotion, l'accompagnement et l'incitation à la mise en place des démarches et actions du PDIE auprès des responsables d'entreprises et des salariés.

**Signé le 15 Mai 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018**

Consciente de l'intérêt d'aborder ces questions de manière globale et de coordonner les démarches individuelles des entreprises soumises à l'obligation d'un Plan de Déplacements d'Entreprise, l'association permet :

- De favoriser le report modal vers les transports en commun et les modes de déplacement alternatifs pour les salariés, les clients et les visiteurs des entreprises et des établissements situés dans le secteur considéré ;
- D'améliorer l'organisation et la sécurité des déplacements des personnes sur ce secteur.

Afin d'atteindre ce double objectif, l'association s'appuie sur un conseiller en mobilité salarié à plein temps, et met en œuvre des moyens de promotion, communication et sensibilisation, notamment :

- des animations thématiques ainsi qu'une animation majeure durant la semaine européenne de la mobilité
- des actions marketing ciblées auprès des différentes entreprises dans son périmètre pour la promotion des transports en coordination avec l'autorité organisatrice et Lepilote.com,
- des actions de promotion de l'autopartage et du co-voiturage,
- des actions de sensibilisation aux risques routiers du secteur et à la sécurité routière visant à favoriser les modes partagés
- un conseil en mobilité au service des entreprises du secteur
- des actions d'actualisation et suivi permanent du PDIE,

En cohérence avec la politique de soutien aux associations chargées du développement des Plans de Mobilité au sein des zones d'activité de son territoire, afin de consolider les résultats satisfaisants obtenus depuis 2012 et de poursuivre le déploiement du plan d'action du PDIE et plus largement le conseil en mobilité auprès des entreprises et des salariés, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite apporter une aide de 40.000 euros à l'association sous la forme d'une subvention de fonctionnement globale appuyée sur une convention annuelle.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

#### **OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

#### **Entendues les conclusions du rapporteur,**

Signé le 15 Mai 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du projet de délibération portant sur l'attribution d'une subvention à l'association Mobilidées pour 2018 - Approbation d'une convention.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC